

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE

10 octobre 2023

DATE DE CONVOCATION

04 octobre 2023

DATE D'AFFICHAGE

11 octobre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE **33**

PRESENTS **21**

PROCURATION(S) **11**

VOTANTS **32**

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **DIX OCTOBRE** DE L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS à 20H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, COPLO, NDIAYE, GODEFROY, GRESSANT.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, DELIENCOURT, GÜTH.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM. MARC, LECERF, GUILLON, GASSA, SABIRI, THIERY et Mmes LOUBASSOU, BATAILLE, TERNISIEN, LEFEBVRE, VINCENT, MANTSOUAKA MASSALA.

Avaient donné pouvoir : Mme LOUBASSOU à Mme DESLANDES, M. MARC à M. AÏT BABA, M. LECERF à M. JAMET, Mme BATAILLE à M. LEGO, Mme TERNISIEN à M. GHOUL, M. GUILLON à M. AVOLLÉ, M. GASSA à M. BALUT, Mme LEFEBVRE à M. COQUELET, M. SABIRI à Mme DUVALLET, Mme VINCENT à Mme ROUSSELIN, Mme MANTSOUAKA MASSALA à Mme BENAMARA.

Mme Jeanne POUHÉ

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIERES, EL OUERDIGHI, ROIX, SWIECH et Mmes GUIBERT, BOULANGER, ROSSIGNOL, ECHARD-GOUBERT, VAROQUAUX, FALKIEWITZ, JEGU, ZAPPIA.

Délibération n°11

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE PAYSAGE DE VERSAILLE POUR LA REALISATION D'ETUDES D'AMENAGEMENT DE L'ILE DU ROI

Mme Stéphanie Rousselin expose au Conseil municipal :

Chaque année, l'école du paysage de Versailles est à la recherche d'un site pilote pour mener leur projet de deuxième année, inscrit dans le cadre de la formation professionnelle certifiée, intitulée « Conception et création de jardin dans le paysage ».

La deuxième année est un niveau de formation à la fois d'expérimentation et de confirmation des acquis de la première année. Cette phase de professionnalisation s'appuie sur la conception d'un jardin dans son paysage avec la réalisation d'un projet personnel sur la base d'une mise en situation professionnelle : un jardin appartenant à un maître d'ouvrage privé ou public, indépendant de l'école.

L'objectif est d'approcher au plus près la réalité du processus professionnel, la répartition des échanges avec la maîtrise d'ouvrage.

L'école s'est ainsi rapprochée de la ville de Val de Reuil pour utiliser l'Ile du Roi comme site pilote de ce projet d'études, qui sera mené de septembre à mai 2024.

Il s'agit, pour chaque étudiant, de mener des études jusqu'au stade de l'Avant-Projet, sur la base d'un programme d'objectifs établi par le maître d'ouvrage : la ville de Val de Reuil. Les rendus d'études pourront être utilisés par la ville qui dispose du droit d'utilisation.

En contrepartie, la ville s'engage à participer aux frais de formation à hauteur de 7 000€ pour l'année.

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité :

- **AUTORISE** M. Le Maire ou son représentant habilité à cet effet, à signer la convention de partenariat avec l'école nationale du paysage de Versailles pour l'année scolaire 2023/2024.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET